

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2017

Etaient présents : Delphine BOUCHUT, Michel BOURGIN, Roger BOYER, Pierre CARRE, Céline CHATAING, Pierre GAGNAIRE, Marie-Hélène GOUTANT-RIVIERE, Marie MELEY, Michel ROMeyer, André SUCHET, Roger VIGNAL.

Secrétaire de séance : Marie-Hélène GOUTANT-RIVIERE

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2017 à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1 – Vote des taux d'imposition 2017

En l'absence de réflexion de fond engagée sur l'optimisation des ressources fiscales de la commune, proposition est faite de ne pas augmenter les taxes foncières et d'habitation cette année. Par contre, un travail d'actualisation des valeurs locatives cadastrales est souhaitable dès que possible, dans la mesure où la référence des évaluations date de l'année 1970. Ces valeurs locatives servent de base au calcul des taxes foncières et d'habitation.

Rappel des taux pratiqués en 2016 sur la commune avec un comparatif sur les communes avoisinantes :

- taxe foncière bâti : 13,75 %
- taxe foncière non bâti : 55,58 %
- taxe habitation : 8,97 %

Après délibération, les élus se prononcent à l'unanimité pour un maintien de ces taux en 2017.

2 – Budget M14 (commune)

- approbation du compte de gestion 2016
La section d'investissement est déficitaire de 12 813,44 €
La section de fonctionnement est excédentaire de 49 361,76 €
Soit au total un bénéfice de 36 548,32 €
Ce compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

- approbation du compte administratif 2016 et affectation du résultat
En investissement, le résultat de clôture est de 52 942,02 €
Après intégration des restes à réaliser, le résultat définitif est déficitaire de 67 542,02 €
En fonctionnement, le résultat est excédentaire de 203 284,41 €.
Soit au total, un résultat positif de 135 742,39 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des votants, soit par 10 voix (le maire étant exclu du vote par principe)

- vote du budget primitif 2017

Après étude des différentes lignes, questions et discussions sur certains comptes, le budget primitif de la commune est adopté à l'unanimité pour un montant de 472 600,53 € en fonctionnement, et de 377 506,59 € en investissement.

3 – Subventions voyages scolaires écoles primaires et collèges

Ces subventions correspondent à des demandes de l'école Saint-Joseph (2 élèves) et du collège Saint-Joseph (3 élèves).

Rappel : une délibération du conseil municipal, en date du 2 mai 2016, octroie 40 € par élève pour le financement des voyages scolaires de l'année 2016-2017. Ces aides sont attribuées directement aux familles.

Pour l'année scolaire 2017-2018, les critères d'attribution seront affinés.

4 – Participation frais de scolarité école Saint-Joseph

Une convention passée en septembre 2009 prévoit une participation aux frais de scolarité des élèves d'Apinac scolarisés dans les écoles des communes voisines. Cette année le montant par élève est de 845 €, soit 5070 € pour les 6 élèves concernés.

Montant approuvé à l'unanimité par les 11 élus.

5 – Instruction des dossiers d'Autorisation du Droit des Sols (ADS) par le service de la CALF

La commune avait confié l'instruction des autorisations d'urbanisme au service mutualisé du SIEL, et avait renouvelé par délibération du 4 avril 2016, cette mise à disposition du service ADS du SIEL. La convention arrive à son terme le 1^{er} juillet 2017. Nous devons leur faire parvenir ces documents pour le 1^{er} juin prochain, ou bien les prévenir rapidement dans le cas où nous ne souhaiterions plus poursuivre cette collaboration.

Sachant que la commune fait partie de la nouvelle communauté d'agglomération Loire-Forez, qui dispose d'un service instructeur gratuit et a la compétence urbanisme, proposition est faite de ne pas poursuivre la collaboration avec le SIEL pour les services ADS.

Proposition acceptée à l'unanimité par les 11 élus.

6 – Sollicitation d'un architecte pour mission, étude et assistance sur les travaux maison communale et sanitaires publics (mise en accessibilité)

De façon à démarrer sans tarder ces travaux (consultation des artisans, coordination des travaux...), proposition est faite de missionner le cabinet Méasson qui a fait une première étude dans le cadre de l'ex COCA. Nous avons rencontré M. Méasson de façon à préciser notre demande. Sa prestation se chiffre à 21 800 € HT.

Résultats du vote : 9 POUR, 1 ABS, 1 CONTRE

7 – Réélection d'un deuxième adjoint

Le poste de deuxième adjoint étant vacant, le conseil doit se prononcer par un vote à bulletin secret en fonction des candidatures annoncées.

Avant de procéder à ce vote, les conseillers municipaux se prononcent d'abord sur :

- le maintien ou non du nombre d'adjoints (3 depuis le début de notre mandat)
9 OUI 2 ABS 0 NON
- et le maintien ou non de ces adjoints dans le même ordre
9 OUI 2 ABS 0 NON

Résultat du vote à bulletin secret pour l'élection du deuxième adjoint, sachant que Pierre GAGNAIRE était le seul candidat : 7 OUI 4 ABS 0 NON

8 – Demande de soutien du département dans le cadre de la rénovation des voiries forestières

Notre commune suite à un appel à projet cantonal est éligible pour le programme de soutien à la rénovation des voiries forestières.

Moyennant un engagement d'entretien courant pendant 30 ans, la commune peut être soutenue financièrement (plafond de 12 € par ml). Le dossier doit être déposé avant le 14 avril (dont délibération de la collectivité).

Trois kilomètres de chemins à rénover ont été recensés. Le devis global de ces travaux s'élève à 115 000 €TTC. En raison de l'importance de la dépense, des priorités ont été dégagées pour un montant de 49 490 €HT.

Le conseil à l'unanimité autorise Mme le maire à déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental et à inscrire cette dépense au budget.

QUESTIONS DIVERSES

- Organisation des élections présidentielles
Roger Boyer remet à chacun des élus, un planning des permanences du bureau de vote pour les journées des 23 avril et 7 mai.
- Maîtrise d'œuvre pour projets à venir
Ne serait-il pas pertinent de confier dans l'avenir toute maîtrise d'œuvre à un tiers expert ?
- Choix de l'interlocuteur de l'architecte
Mme le maire propose au 1^{er} adjoint, Michel Romeyer, de remplir cette tâche.
- Commission « travaux-chantiers »
Mme le maire propose une rencontre d'adjoints le vendredi 14 avril pour réorganisation des délégations.

- Commission « gestion de l'employé communal»
Cette commission - composée de Michel Bourgin (réfèrent), Pierre Gagnaire, Roger Vignal, André Suchet et Michel Romeyer – se réunit de façon hebdomadaire le samedi matin, afin d'organiser le planning de l'employé communal. Elle devra intégrer prochainement à cet emploi du temps, les travaux de jardinage, peinture et mise en place de l'adressage (installation poteaux, plaques de rues...) en collaboration avec un intervenant extérieur.
- Commission « fleurissement »
3 réunions viennent d'être programmées :
 - vendredi 28 avril à 20h, rencontre avec les habitants (espaces à fleurir, choix des fleurs...)
 - mercredi 24 mai à 14h, mise en place des bacs et jardinières, désherbage massifs
 - samedi 3 juin à 8h30, plantations
- Agenda
 - jeudi 13 avril à 18h, réunion CALF secteur S/O, Chenereilles
 - jeudi 20 avril à 14h, réunion réfection ouvrage sur Chandieu (DDT, Ance Nord, Syndicat Eaux Velay Rural)
 - vendredi 21 avril à 14h, réunion CALF valorisation chemins St-Jacques
 - samedi 22 avril à 20h, veillée patrimoine St Jean Soleymieux
 - mardi 25 avril à 9h, réunion ADTHF Apinac
 - mardi 25 avril à 19h45, CALF commission plénière « développement »

La séance est levée à 23h45